

## Un samu social dédié aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Quelle prise en charge à l'hôtel en 2020 pour ces ménages sur Rennes Métropole ?

### Données générales :

178 ménages ont été pris en charge à l'hôtel tout au long de l'année, principalement dans le cadre de situations de violences conjugales. Il y en avait encore 35 au 31/12/2020. Rappelons que cette prise en charge est uniquement justifiée par un danger grave et immédiat.

Pour les 143 ménages sortis de l'hôtel en 2020, la durée moyenne de séjour a été de **53 jours**. Il s'agit de 71 femmes seules, 66 femmes avec enfants, 5 hommes seuls dont 1 homme avec enfant(s). 73% de ces ménages étaient de « droit commun » quand 27% engageaient des demandes de titres de séjour.

### Les sorties :

- 7 sorties vers du logement, avec une durée de séjour de 4 à 5 mois en moyenne ;
- 32 vers de l'hébergement stable, dont 25 vers des places dédiées aux femmes victimes de violence, avec une durée de séjour de moins de 2 mois.
- 92 personnes sont parties de l'hôtel pour retourner au domicile ou être hébergées chez des tiers, et ce après un mois de séjour en moyenne (parmi elles, 13 ne sont restées qu'une seule nuit)  
⇒ Au-delà de la question de l'emprise persistante de l'auteur des violences, ceci peut notamment s'expliquer par l'inadaptation des conditions d'hébergement à l'hôtel : exigüité de la chambre comme seule lieu de vie, a fortiori lorsqu'il y a des enfants ; promiscuité ; absence de cuisine ; sanitaires partagés ; absence de travailleurs sociaux ; isolement ; localisation et difficultés liées au transport...

La publication récente d'un appel à projet portant sur la création d'au moins 50 places dédiées aux femmes victimes de violence en Ille et Vilaine devrait permettre d'améliorer ces conditions de prise en charge. Rappelons qu'aujourd'hui il n'en existe que 23 sur Rennes.

### Les interventions du Samu social :

Depuis la fin de l'année 2019, une équipe de trois travailleurs sociaux va à la rencontre de ces ménages dans le but :

- De contribuer à l'installation matérielle du ménage, par le dépannage immédiat si nécessaire de produits alimentaires ou d'hygiène ;
- Apporter un soutien, une écoute, par des rendez-vous réguliers qui visent à rétablir la confiance en eux et l'estime d'eux-mêmes
- Evaluer et orienter vers les partenaires, grâce à la connaissance de tous les acteurs du réseau *Violences intra-familiales (VIF)* de Rennes
- Coordonner les démarches et mobiliser les personnes, en assurant le relais vers les partenaires de façon à tenir un discours cohérent et harmonisé ; soutenir et expliquer les démarches administratives, s'assurer de leur aboutissement...

L'intervention de ces professionnels est adaptée aux besoins de chacun, en fonction de l'existence d'un référent social déjà présent ou non, du besoin de présence pour échanger en face à face, de leur autonomie dans les démarches. Le suivi peut être plus ou moins renforcé et peut aller jusqu'à la visite de structures ou l'accompagnement physique dans certaines démarches.

La difficulté majeure rencontrée par les professionnels reste le manque de visibilité sur le droit au séjour de ces personnes. Lorsqu'un titre arrive à échéance sans renouvellement immédiat, ou lorsque les personnes en sont dépourvues, l'accompagnement s'en trouve fortement complexifié et le travail effectué est parfois mis en échec (par exemple sur la recherche d'un emploi), avec toutes les conséquences humaines, sociales, financières que cela entraîne.